

**COMMUNE D'ADE**  
**Séance du 24 janvier 2023**

<b>Membres en exercice :</b> 14	Date de la convocation : 19/01/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
<b>Présents : 14</b>	<b>Présents :</b> Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Sofia GAZZOLA, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
<b>Votants : 14</b>	
<b>Pour : 14</b>	
<b>Contre : 0</b>	<b>Représentés :</b> . . .
	<b>Excusés :</b> . . .
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Absents :</b> . . .
	<b>Secrétaire de séance :</b> Mathilde BOURDIEU.

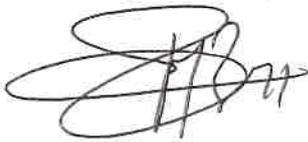
**Objet : Projet révision d'aménagement forestier - Forêt communale d'Adé - DE\_001\_2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision d'aménagement forestier de sa forêt communale, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement forestier proposé pour une durée de 20 ans, de 2023 à 2042.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Le Maire,  
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,  
Mathilde BOURDIEU

